



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

praticiens hospitaliers

Question écrite n° 41497

Texte de la question

M. Olivier Jardé attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les améliorations du statut des praticiens hospitaliers à temps partiel. Après la publication et la mise en oeuvre des dispositions nouvelles du décret modifiant le statut des praticiens hospitaliers, des améliorations devaient être apportées au statut des praticiens hospitaliers à temps partiel et notamment en leur faisant bénéficier de la prime de service public proratisée. Or, à ce jour, cet engagement est resté sans effet. Il souhaite donc connaître la date de mise en application de cette extension aux praticiens hospitaliers à temps partiel.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Jardé](#)

Circonscription : Somme (2^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41497

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2009, page 1256

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)